AVIS PUBLIC

Demande d'autorisation de démolition
1021, rue De Lorimier (arrondissement du Vieux-Longueuil)

AVIS est par les présentes donné de ce qui suit :

1. Le comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles statuera sur une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au 1021, rue De Lorimier (arrondissement du Vieux-Longueuil).

2. Tous les plans et documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation sur https://www2.longueuil.quebec/avis.

3. Toute personne souhaitant s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, soit jusqu'au **22 novembre 2026**, **23 h 59**, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière à l'adresse courriel greffe.CD@longueuil.quebec.

4. Une personne qui désire acquérir cet immeuble pour en conserver le caractère locatif résidentiel, le cas échéant, peut, tant que le comité n'a pas rendu sa décision, intervenir par écrit auprès de la greffière, Direction du greffe, à l'adresse courriel greffe.CD@longueuil.quebec, pour demander un délai afin d'entreprendre ou de poursuivre des démarches en vue d'acquérir l'immeuble.

5. Le comité d'étude des demandes de démolition statuera sur ladite demande à sa séance du **24 novembre 2026, à 13 h 30,** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil. Tout intéressé peut se faire entendre par le comité relativement à cette demande à ladite séance.

Longueuil, le 12 novembre 2026.

Marilyne Tremblay, avocate
Assistante-greffière